

Déplacements de la Présidence d'AKTO à St Martin, St Barthélemy et en Guadeloupe : poursuivre et actualiser les voies d'intervention, en particulier en matière d'apprentissage

Paris, le 27 mai 2025. Dans le cadre de sa stratégie de proximité et de développement de l'accès à la formation et à l'emploi en outre-mer, une délégation d'AKTO – composée de la présidence paritaire, de la directrice générale et de la directrice régionale – s'est rendue dans ces territoires du 12 au 15 mai 2025. Les échanges qui ont pris place à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, où AKTO agit en tant qu'OPCO unique, et le partenariat conclu en Guadeloupe visent à enrichir une politique d'intervention adaptée à ces territoires.

Chacun dans des proportions et des réalités différentes, les territoires ultramarins de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Guadeloupe sont caractérisés par des taux de chômage plus élevés qu'en hexagone, ainsi qu'une offre de formation plus restreinte et moins diversifiée. Les politiques d'intervention d'AKTO sont systématiquement adaptées aux enjeux des entreprises et des salariés de chaque territoire, pour répondre au mieux à leurs besoins.

Accompagner durablement les entreprises et les acteurs de l'emploi

Les rencontres avec les acteurs régionaux des territoires de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, dans lesquels AKTO est OPCO unique, avaient pour objectif de **renforcer l'impact de ses actions** et de **garantir un accès équitable à la formation et à un emploi durable** dans les métiers qui participent au développement économique et social de chacun de ces territoires. Face aux enjeux territoriaux de chaque île, des axes d'intervention prioritaires et opérationnels ont ainsi été dégagés :

À Saint-Martin :

Des échanges ont eu lieu avec de nombreux acteurs : le Préfet des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et la responsable de l'Unité territoriale - Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, le Directeur Territorial délégué de France Travail et la directrice d'agence, les Vice-Présidents en charge de l'emploi et de la formation professionnelle et la Directrice générale adjointe de l'attractivité, de l'économie et de l'emploi, le Président de l'association du Bâtiment et des Travaux Publics, le représentant du Président du Medef, le Représentant du Club du Tourisme de Saint-Martin et sa directrice. Trois orientations majeures ont été évoquées :

- Le soutien à l'évolution de l'offre de formation des salariés et des alternants, en soulignant l'intérêt de former aux certifications de branches ;
- Le renforcement de l'orientation des jeunes vers l'alternance et des passerelles vers l'emploi local ;
- Le déploiement d'ingénieries éprouvées, notamment pour accompagner les jeunes ne se retrouvant pas dans les formats classiques de formation.

À Saint-Barthélemy :

La délégation AKTO a échangé avec la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM) sur les freins et perspectives de l'apprentissage sur le territoire, en soulignant en particulier :

- L'évolution de l'offre de formation des salariés et des alternants sur le territoire visant à répondre encore davantage aux besoins économiques et à l'emploi local ;
- L'adaptation et, le cas échéant, l'expérimentation d'ingénieries éprouvées qui pourraient enrichir les pratiques locales en matière d'accompagnement social des apprentis, en particulier dans le cadre de leur mobilité visant à accéder à une certification.
- L'intensification de l'information des entreprises et des salariés sur les leviers d'accès à la formation.

Ces rencontres ont également permis à AKTO de **présenter les enjeux et les leviers portés dans la convention conclue avec Constructyts**, l'OPCO de la Construction, pour enrichir son offre de conseil et répondre conjointement aux enjeux des métiers du secteur sur les îles du Nord et à Mayotte.

Une convention opérationnelle avec le Régiment du Service Militaire Adapté (RMSA) de Guadeloupe

Dans la continuité de ses engagements, AKTO a signé une convention majeure lors de son déplacement en Guadeloupe.

Ce partenariat local, qui vise à **favoriser l'insertion professionnelle des jeunes**, s'inscrit dans le prolongement de l'accord-cadre national conclu en mai 2024 entre AKTO et le RSMA et traduit sa mise en œuvre concrète. Il a pour objectif de répondre aux besoins locaux en emploi, en formation et en développement des compétences, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la prévention-sécurité et du travail temporaire.

Il s'agit de proposer **une forme de préapprentissage** en formant aux savoirs de base et à des règles de savoir-être au sein du RSMA afin de préparer les jeunes à leur future intégration en contrat d'apprentissage. Le plan d'actions s'articule autour de trois axes :

- La sécurisation des parcours de formation, notamment en alternance ;
- La promotion des métiers et des filières auprès des volontaires ;
- Le renforcement des compétences clés via des dispositifs spécifiques.

La convention vise plusieurs objectifs opérationnels :

- Améliorer la connaissance mutuelle des acteurs, de leurs services, des dispositifs de formation et des aides disponibles pour l'accompagnement des jeunes ;
- Promouvoir les métiers des branches professionnelles couvertes par AKTO, tout en favorisant les parcours en alternance grâce à des outils et dispositifs adaptés ;
- Mobiliser les réseaux d'entreprises locales pour faciliter l'accès à l'emploi et encourager la participation active des jeunes volontaires du RSMA à des événements liés à l'emploi et à la formation.

Garantir un accès équitable à la formation et à l'emploi

À travers ces actions, AKTO réaffirme sa volonté de rester un partenaire de terrain au plus proche des enjeux spécifiques de chaque territoire ultramarin. En tant qu'OPCO unique sur plusieurs de ces territoires, l'objectif reste clair : **garantir un accompagnement de qualité pour les entreprises et sécuriser les parcours des jeunes et des salariés dans les métiers contribuant au développement local**.

*“Les échanges avec les institutions locales à Saint-Martin et les représentants de la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM) à Saint-Barthélemy, témoignent de la qualité des relations établies et du positionnement reconnu d'AKTO comme partenaire capable de traduire les besoins des branches professionnelles en des actions adéquates au niveau local. Un rôle primordial en tant qu'OPCO unique qui doit s'inscrire dans la durée afin de pouvoir se déployer efficacement”, conclut **Jean Hédou, Président d'AKTO.***

*“Que ce soit dans les territoires où AKTO agit en représentant de l'ensemble des branches professionnelles présentes, ou en Guadeloupe où AKTO a délégation pour deux autres OPCO, les enjeux emploi-formation sont tels qu'il est essentiel que les actions et les partenariats noués avec les acteurs locaux se pérennisent dans le temps, autour d'une relation stable et opérationnelle”, déclare **Laurent Barthélemy, Vice-président d'AKTO.***

Contact presse : akto@tbwa-corporate.com

Pierre-Yves Gallety – 06 42 98 71 47

Julia Djimet – 06 45 68 42 72

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 394 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2024, 149 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 566 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 12 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. **AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.**